

COMMUNE DE SANCÉ

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 14 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, M. Gilles JONDET, Adjoints.
Mme Blandine BERREZ, M. Philippe GAGET, Mme Véronique GUILLON, MM. Alain MICHON, Joël MORNAY, Mme Valérie PIGUET.

Membres absents excusés :

- Mme Sylviane BAILLY pouvoir donné à M. Henri VOUILLON
- Mme Blandine BERREZ
- M Richard DE SANTIS pouvoir donné à M. Alain MICHON
- M. Stéphane DROUOT
- Mme Fabiola RODRIGUEZ
- Mme Christiane ROGIC

Monsieur Henri VOUILLON a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017, **le Conseil Municipal** délibère sur les affaires communales suivantes et, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité à MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération).
- **VALIDE** la nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour des missions facultatives.
- **REMBOURSE** les frais de stage avancés par un professeur de l'EMMS (Ecole de Musique Municipale de Sancé).
- **APPROUVE** la convention avec la SAPRR pour définir les modalités d'entretien des ouvrages d'art autoroutiers situés sur le territoire communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation d'une salle de réunion mise à la disposition par la SEMCODA au sein de la Résidence intergénérationnelle "La Prairie".
- **TIRE** au sort 3 jurés d'assises à partir de la liste électorale générale.
- **PREND** note de la disponibilité des conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote lors des prochains scrutins présidentiels ; les électeurs volontaires sont les bienvenus.

Le Maire-Adjoint,
H. VOUILLON.